

Consultation Electronique

Du Mercredi 26 janvier 2022 20h00 – au Dimanche 30 janvier 2022 – 12h00

En vertu des articles 6 et 48 des R.A FFT, Stéphane Bouvry Président du Comité Directeur sollicite l'avis des membres du Comité de Direction par un vote électronique sur la proposition suivante :

Projet Centre Départementalisé de la Manche de PADEL.

Un projet de centre départementalisé de Padel était envisagé sur le territoire de St Lô (sous réserve de l'aval de la collectivité et des clubs concernés). Toutefois, le délai de réalisation de ce dernier apparaît aujourd'hui trop incertain. La Ligue souhaite que nous envisagions une autre option, dont l'échéance serait plus rapprochée.

Le TC de St Pair/Mer ayant un projet d'extension de son Padel, il apparaît opportun de nous y associer afin de créer ce centre.

Comme vous le savez, le club de St Pair /Mer possède déjà un terrain extérieur. Par ailleurs, les dirigeants de ce club sont favorables à cette collaboration (un premier contact encourageant a déjà été entrepris). Dernier point, la ville semble disposée à réaliser cet ouvrage très prochainement (vraisemblablement dans l'année 2022).

Ce nouvel espace nous permettrait dès lors de mettre en place les compétitions futures et les formations de cette discipline, chose que nous ne pouvons hélas entreprendre à ce jour.

Pour une information complète, sachez que la participation financière à ce projet est du ressort strict de la Ligue (nos finances ne sont pas impactées).

La question est donc la suivante : approuvez -vous le fait que nous poursuivions ces démarches afin d'établir une convention d'utilisation de ces installations et concrétiser ainsi la réalisation de l'un des objectifs majeurs de notre mandat ?

Résultat du vote sur 19 votants :

OUI :	17
NON:	0
Abstention :	2

La proposition est adoptée.

Fait à Equeurdreville, le 30 janvier 2022.

Patrick Olivier
Secrétaire Général

